Reçu en préfecture le 24/12/2024

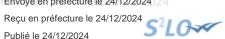
Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF



BUDGET PRIMITIF 2025 RAPPORT DE PRÉSENTATION

Publié le 24/12/2024



ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

SOMMAIRE

BUDGET PRINCIPAL	
2025 : un budget ancré dans une dynamique soutenue	3
Equilibre du budget principal 2025	4
La section de fonctionnement	6
La section d'investissement	11
BUDGET ANNEXE	13
2025 : le schéma regional conforté	13
Equilibre du budget annexe 2025	14
Des dépenses de fonctionnement en baisse	15
Des recettes de fonctionnement en hausse	16

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

BUDGET PRINCIPAL

2025 : UN BUDGET ANCRÉ DANS UNE DYNAMIQUE SOUTENUE

Comme l'a souligné le débat d'orientation budgétaire tenu lors du conseil d'administration du 14 novembre 2024, le Centre de gestion bénéficie pour l'élaboration de son budget primitif 2025 d'un contexte financier qui permet de maintenir la trajectoire du projet de mandat.

Cela apparait d'autant plus important que les collectivités et établissements publics locaux ont besoin de ce soutien et des accompagnements proposés compte tenu du resserrement des ressources et des moyens.

Le budget principal 2025 se traduit par une épargne brute de 326 000 €, améliorée par rapport au budget primitif 2024.

Deux marqueurs conjoncturels sont à retenir pour 2025 : en dépenses, la poursuite du projet de modernisation du système d'information, avec des frais ponctuels de mise en service de la nouvelle infrastructure ; en recettes, un produit exceptionnel lié au projet de vente des locaux Le Bizet, inoccupés depuis le déménagement des services du COS44.

La situation du Centre de gestion reste saine mais appelle la vigilance compte tenu du contexte général d'incertitudes et des besoins prégnants et croissants dans les domaines de compétences du centre de gestion.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024) 24

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL 2025

Fonctionnement: 11 672 060 €

Charges de personnel : 8 851 160 €

Produit des activités : 10 704 860 €

Charges à caractère général : 1 797 596 €

Autres charges de gestion courante : 699 400 €

Charges financières : 1 500 €

Charges exceptionnelles : 5 000 €

Dotation aux amortissements 125 000 €

ICNE : - 43 €

Virement à la section d'investissement : 200 974 €

Dotations, subventions et participations : 412 600 €

Atténuations de charges : 104 600 €

Produits exceptionnels : 450 000 €

Reçu en préfecture le 24/12/2024 S^2LO

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

Investissement: 359 176 €

Immobilisations incorporelles: 50 000 €

Virement de la section de fonctionnement: 200 974 €

Immobilisations corporelles: 203 800 €

Dotation aux amortissements : 125 000 €

Remboursement du capital de la dette : 33 340 €

ICNE : - 43 €

ICNE : -43 €

Dotations (FCTVA): 33 245 €

Dépense ou recette réelle

Dépense ou recette d'ordre

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'équilibre de la section de fonctionnement s'établit à 11 672 060 €, soit 9,6 % de plus que le BP 2024.

Les recettes réelles de fonctionnement

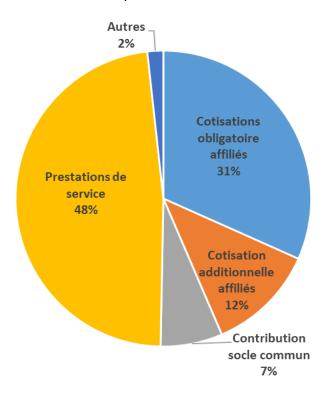
Les **recettes réelles de fonctionnement** de l'exercice représentent **11 672 060 €**, en croissance de 437 050 € par rapport au BP2024, soit une croissance de 9,06%.

Cette hausse significative s'explique par une **recette exceptionnelle** et conjoncturelle liée au projet de vente des locaux Le Bizet (450 000 €). Hors cette recette, l'augmentation de BP à BP est de 4,9%.

	BP2024	BP2025	Différence	Variation
013 - Atténuation de charges	158 000 €	104 600 €	- 53 400,00 €	-33,80%
70 - Produit des activités	10 085 100 €	10 704 860 €	619 760,00 €	6,15%
74 - Dotations, subventions et participations	449 600 €	412 600 €	- 37 000,00 €	-8,23%
75 - Autres produits de gestion courante	10 000 €	- €	- 10 000,00 €	
77 - Produits exceptionnels	- €	450 000 €	- €	
Recettes réelles	10 702 700,00 €	11 672 060,00 €	437 050,00 €	9,06%

Le produit des activités, estimé à 10 704 860 €, représente 91% des recettes.

Il se décompose entre les cotisations et contribution d'une part, et les recettes issues des prestations de service facturées d'autre part.



Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

La part des **cotisations et contributions**, estimée à 5 385 000 €, progresse de plus de 5% et reste majoritaire au sein du chapitre 70 (50,3%). Elles représentent 46% des recettes totales.

	BP2024	BP2025	Variation
Cotisations obligatoire affiliés	3 226 000 €	3 390 000 €	5,08%
Cotisation additionnelle affiliés	1 209 000 €	1 270 000 €	5,05%
Contributions des non affiliés	679 000 €	725 000 €	6,77%
Cotisations et contribution	5 114 000 €	5 385 000 €	5,30%

Leur évolution est assise sur une hypothèse d'augmentation de leur assiette – la masse salariale des collectivités et établissements publics affiliés ou adhérents au socle commun – de 2,5%.

En parallèle, les recettes des **prestations de service** facturées sont estimées à **5 133 560 €**. Elles représentent ainsi 48% du produit des activités (chapitre 70) et 44% des recettes réelles. Elles sont en progression de 4,3%.

La principale recette reste liée au service médecine dont la cotisation est estimée à 2 150 000 €. Suivent les missions temporaires (1 120 000 €). Viennent ensuite les recettes de concours (457 000 € correspondant au remboursement de centres de gestion pour la prise en charge de l'organisation et aux coûts lauréat) puis les prestations d'archivage (433 000 €) et de paie (345 000 €).

La dynamique des prestations en matière de prévention des risques professionnels est notable, avec des recettes en forte augmentation de 47% (108 000 €) ; cette augmentation est réaliste car calée sur la demande croissante des employeurs publics et tient compte de la capacité à faire des services du centre de gestion. Les nouvelles prestations en matière de carrière et de paie permettent de maintenir les recettes de ce secteur à un niveau stable. expliquent une hausse des recettes dans ce secteur.

Pour la $3^{\text{ème}}$ année consécutive, une grande vigilance est portée aux missions temporaires , la demande étant infléchie et le Centre de gestion peinant à répondre aux demandes. Une redynamisation de cette prestation, et plus globalement de l'offre de service autour du soutien à l'emploi fait partie des projets 2025 incluant la professionnalisation des offres de service dans ce domaine. Les recettes liées au conseil en organisation et ressources humaines ont été réajustées à la baisse pour tenir compte d'un ralentissement de la demande (200 000 \in , soit -46 000 \in).

Le produit des services est complété par les remboursements du COS44 pour la mise à disposition de personnel, du budget annexe régional pour les charges de personnel affectées et de la Caisse des dépôts et consignations pour le fonctionnement du conseil médical et les prestations retraites.

Les dotations, subventions et participations sont estimées à 412 600 €, en baisse de 8,2% par rapport au BP2024. La contribution des collectivités à la prise en charge des fonctionnaires momentanément privés d'emploi diminue fortement (-65 000 €), un seul agent de catégorie A étant concerné par ce dispositif. De même, le remboursement des concours par le budget régional diminue au regard des concours organisés. En revanche, la signature de la convention avec le FIPHFP doit donner lieu au versement d'un acompte de 121 500 € pour toutes les actions autour de l'emploi des personnes handicapées prévues à compter de 2025.

Aucun **autre produit de gestion courante** n'est prévu sur le budget 2025, les locaux du Bizet n'étant plus occupés par le COS44.

Reçu en préfecture le 24/12/2024) 24

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

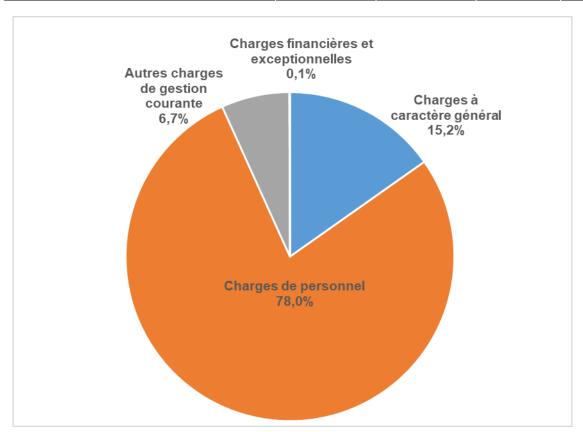
Les **produits exceptionnels** sont estimés à hauteur de 450 000 €, correspondant à la vente des locaux du Bizet, prévue dans l'année 2025.

Enfin, les **atténuations** de **charges** affichent une diminution de 53 400 € par rapport au BP2024. Cette baisse correspond au réajustement des remboursements sur rémunération des agents absents par l'assurance des risques statutaires, surestimés en 2024.

Les dépenses réelles de fonctionnement

Les **dépenses réelles de fonctionnement** sont estimées à 11 346 129 €, en hausse de 7,6%.

Chapitre budgétaire	BP2024	BP2025	Différence	Variation
011 - Charges à caractère général	1 800 100,00 €	1 727 769,00 €	- 72 331,00 €	-4,02%
012 - Charges de personnel	8 155 000,00 €	8 851 160,00 €	696 160,00 €	8,54%
65 - Autres charges de gestion courante	583 400,00 €	760 700,00 €	177 300,00 €	30,39%
66 - Charges financières	1 900,00 €	1 500,00 €	- 400,00€	-21,05%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	0,00%
Dépenses réelles	10 545 400,00 €	11 346 129,00 €	800 729,00 €	7,59%



La répartition entre les différents chapitres budgétaires reste sensiblement identique au budget 2024.

Les **dépenses consacrées au personnel** représentent **8 851 160 €**, soit 78% des dépenses avec trois registres majeurs :

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

Pour 84 %, les **emplois permanents** du Centre de gestion, soit 111 postes inscrits au tableau des emplois dont 103 pourvus au 17 décembre 2024, représentant 63% des dépenses de fonctionnement, soit 7 251 800 €.

Pour 11%, les **missions temporaires** avec un effectif variable en nombre d'agents comme en équivalent temps plein (ETP) au regard des besoins des collectivités et en fonction des capacités du Centre de gestion à pourvoir aux recrutements nécessaires, représentant **1 009 000 €** en 2025.

Les 5% restants de la masse salariale, soit 590 350 €, concernent les **fonctionnaires** momentanément privés d'emploi , les allocations de retour à l'emploi et les personnels vacataires : médecins qui instruisent les dossiers et participent aux séances du conseil médical, jurys de concours, médiateurs et déontologues.

La croissance de la masse salariale est de 8,5% par rapport au BP2024 et s'explique de la manière suivante :

- 1,62 %: pour des raisons techniques, les dépenses de personnel du budget régional sont portées par le budget principal puis entièrement refacturées au budget annexe à hauteur de 132 500 €;
- 3,2% soit 261 000 € concernent les mesures hors de notre maîtrise : salaires des fonctionnaires momentanément privés d'emploi, augmentation des jurys de concours au vu du programme de concours à organiser (+ 97 700 €), augmentation de la cotisation au contrat d'assurance des risques statutaires (+ 30 600 €), augmentation des cotisations à la CNRACL (+140 000 €) ;
- 0,88% soit 72 000 €, au titre du glissement vieillesse technicité (GVT)
- 1,74% soit 142 000 €, découlent des décisions prises en matière de politique de rémunération : mise à niveau du système de régime indemnitaire et participation à la cotisation prévoyance des agents
- 1,10% soit 89 000 € concernent une évolution des moyens et compétences incluant la création de 1,5 équivalent temps plein.

	BP2024	BP2025	Variation	Part
Services permanents	6 781 000 €	7 446 611 €	9,82%	84,1%
FMPE	120 000 €	52 800 €	-56,00%	0,6%
Missions temporaires	1 009 000 €	1 009 000 €	0,00%	11,4%
Médecins (conseil médical)	132 000 €	125 000 €	-5,30%	1,4%
Jurys de concours	100 000 €	197 750 €	97,75%	2,2%
Autres personnels (dont médiateurs et déontologues)	24 000 €	20 000 €	-16,67%	0,2%
TOTAL	8 166 000,00 €	8 851 161,00 €	8,39%	100,0%

Les autres dépenses atteignent 2 495 000 €, en augmentation de 4,37% soit 104 600 €.

Cette augmentation s'explique par **l'effort consacré à la modernisation et la sécurisation du système d'information**. La stratégie de cette modernisation reposant sur l'externalisation, les dépenses reposent essentiellement sur la section de fonctionnement. Le projet s'étalant sur deux exercices budgétaires, 2024 et 2025, le budget 2025 porte un pic de dépenses avec

Rapport de présentation du budget 2025 - Conseil d'adm

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 24

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

150 000 € correspondant aux frais conjoncturels de mise en service, paramétrage, intégration. S'y ajoutent des projets applicatifs importants : relation aux usagers, archivage électronique, comptabilité analytique, pilotage de la masse salariale.

Le budget consacré au système d'information s'élève ainsi à 608 900 € et la répartition des dépenses entre charges à caractère général (chapitre 011) et autres charges de gestion courantes (chapitre 65) s'en trouve faussée, l'externalisation de l'infrastructure et des applications conduisant à des augmentations de ces deux chapitres mais aussi à des transferts de crédits d'un chapitre à l'autre.

Les charges à caractère général représentent 1 727 800 € et diminuent de 4%.

On notera l'inscription de crédits dédiés à l'amélioration des conditions de visites médicales avec 20 000 € destinés à l'optimisation des locaux, et des dépenses d'études en reflux de 20 000 €, traduisant l'ancrage du projet du Centre de gestion.

La part des concours reste stable, autour de 16%, soit 295 659 € en 2025.

Les autres postes importants restent :

- les ressources humaines (269 400 €), traduisant les déplacements importants de nos personnels sur le territoire et l'investissement dans le développement des expertises techniques et managériales ;
- les dépenses de maintenance et logistique (226 600 €) pour le fonctionnement quotidien du bâtiment, de la flotte automobile et les fournitures diverses. Les dépenses énergétiques restent maîtrisées, à hauteur de 66 000 €, avec une légère baisse attendue des tarifs d'électricité dans le cadre du nouveau marché ;
- les dépenses de communication, restent stables à 168 000 €.

Les autres charges de gestion courantes sont estimées à 699 400 €, en augmentation de 20% par rapport au BP2024, du fait des dépenses consacrées à la refonte du système d'information (184 000€). Ce chapitre budgétaire couvre par ailleurs le remboursement aux collectivités des activités syndicales (350 000 €) ainsi que les indemnités, déplacements et formations des élus (110 000 €). Les crédits relatifs à la participation aux congés formation des agents sont diminuées à hauteur de 10 000 €, en correspondance avec le réalisé 2024 et une demande qui reste contenue.

Les **charges financières** s'élèvent à 1 457 € correspondant au remboursement des intérêts de la dette et les **charges exceptionnelles** anticipent d'éventuels titres annulés sur l'exercice antérieur (5000€).

Une épargne préservée

La différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement constitue l'épargne brute. Une fois déduit le remboursement en capital de la dette, on obtient l'épargne nette, épargne réellement disponible pour autofinancer le programme d'investissement ou abonder les excédents pour la réalisation des projets futurs.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024) 24

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID : 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

	BP2024	BP2025
Recettes courantes de fonctionnement	10 702 700 €	11 672 060 €
Dépenses courantes de fonctionnement	10 538 500 €	11 339 629 €
Epargne de gestion courante	164 200 €	332 431 €
Recettes financières		
Charges financières	1 900 €	1 500 €
Recettes except		
Charges except	5 000 €	5 000 €
Epargne brute	157 300 €	325 931 €
Remboursement du capital de la dette	33 340 €	33 340 €
Epargne nette	123 960 €	292 591 €

L'épargne semble se consolider mais il convient de rester très vigilant, le projet de vente des locaux Le Bizet, importante recette conjoncturelle, restant l'élément majeur de cette hausse.

Le virement à la section d'investissement est estimé à 200 974 €.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement sont estimées à 287 140 €. Elles intègrent les dépenses d'équipement et le remboursement en capital de la dette.

	BP2024	BP2025	Différence	Variation
Emprunts	33 340 €	33 340 €	- €	0,00%
Immobilisations incorporelles	152 000 €	50 000 €	-102 000,00 €	-85,00%
Immobilisations corporelles	209 000 €	203 800 €	- 5 200,00 €	-1,93%
Dépenses réelles	394 340,00 €	287 140,00 €	- 29 000,00 €	-6,85%

Les dépenses d'équipement représentent 253 800 €.

Les **dépenses de travaux et de mobilier** représentent ainsi **95 000 €.** Outre une enveloppe pour travaux divers et imprévus, des aménagements mineurs (réfection cage d'escalier, petit mobilier...) sont envisagés en parallèle de l'étude de programmation.

Le **système d'information** mobilise **91 300 €** pour la mise en place d'un serveur local, l'équipement des locaux de consultation du service médecine et du matériel informatique.

Rapport de présentation du budget 2025 - Conseil d'adm

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 24

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

50 000 € sont prévus en complément de l'enveloppe initiale en vue de la mise en service de notre nouveau site Internet.

Enfin, **45 000 €** sont dédiés au **renouvellement de la flotte automobile** pour l'acquisition de véhicules et de vélos électriques.

Le remboursement en capital de la dette est stable, à 33 340 €, du fait d'un emprunt unique d'un montant de 400 000 € sur 12 ans (jusqu'au 1^{er} février 2029), contracté auprès de la Banque Postale au taux fixe de 1,12%.

Les recettes réelles d'investissement

Les recettes réelles d'investissement se limitent comme pour les exercices précédents au FCTVA, avec un montant estimé à 33 245 €.

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

BUDGET ANNEXE

2025 : LE SCHÉMA RÉGIONAL CONFORTÉ

Comme cela a été souligné lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 14 novembre 2024, l'année 2025 va voir la concrétisation et l'approfondissement des projets et réflexions amorcés cette année à l'échelle régionale autour des quatre axes stratégiques du schéma de coordination, mutualisation et spécialisation.

● Axe 1 – <u>Promouvoir et renforcer l'attractivité et la performance de l'emploi public</u> territorial

Promotion de l'emploi public territorial (salons, métier de secrétaire général de mairie)

• Axe 2 - Accompagner les parcours dans l'emploi public

- Concours et examens (1^{er} poste de dépense)
- Formation au métier de secrétaire général de mairie

• Axe 3 - La Qualité de Vie au Travail (QVT)

- Prévoyance : pilotage des contrats prévoyance
- Lancement du dispositif santé
- · Lancement du dispositif de signalement

• Axe 4 – <u>Faciliter la gestion des ressources humaines des collectivités territoriales en soutenant leur sécurisation</u>

Déploiement des référents laïcité

Les principes de proximité, de solidarité territoriale, de complémentarité et d'expérimentation sont au cœur de la mise en œuvre de ce plan d'action.

C'est dans cette perspective qu'est proposé le budget primitif 2025 du budget annexe, à hauteur de 1 529 700 €.

Envoyé en préfecture le 24/12/2024 224

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

ÉQUILIBRE DU BUDGET ANNEXE 2025

Fonctionnement : 1 529 701 €

Charges à caractère général : 1 391 701 € Produit des activités : 1 287 600 €

Charges de personnel :135 000 €

Autres charges de gestion :1 000 €

Charges exceptionnelles : 2 000 €

Dotations et participations : 242 101 €

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024

ID: 044-284400025-20241217-2024_063_DI_DE-BF

DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN LÉGÈRE BAISSE

Les **dépenses de fonctionnement** du budget annexe sont estimées à **1 529 701 €**, en diminution de 1,98 % par rapport au BP 2024.

	CHAPITRES	BP2024	BP2025	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 447 550,00	1 391 701,00	-3,86%
dont	Concours	1 280 800,00	1 232 501,00	-3,77%
	Schéma régional	10 000,00	26 000,00	160,00%
	Emploi	45 000,00	19 200,00	-57,33%
	PSC	80 000,00	57 000,00	-28,75%
	FMPE	12 750,00	-00	-100,00%
	Référent laïcité	4 000,00	-00	-100,00%
	Dispositif de signalement	15 000,00	60 000,00	300,00%
012	CHARGES DE PERSONNEL	107 000,00	135 000,00	26,17%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION	1 000,00	1 000,00	0,00%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00	2 000,00	-60,00%
	TOTAL DEPENSES	1 560 550,00	1 529 701,00	-1,98%

Les **charges à caractère général** connaissent une diminution de 3,86% reflétant principalement celle des **dépenses relatives aux concours** qui restent cependant prépondérantes. Elles sont mécaniquement variables d'une année sur l'autre, en fonction du calendrier des concours.

En leur sein, le principal poste tient au reversement du transfert de la dotation CNFPT au budget annexe interrégional grand ouest, adossé au CDG35. Ce transfert est estimé pour 2025 à 670 800 €. Il est à noter que chaque année, la somme réellement mobilisée par ce budget est inférieure à la prévision, ce qui explique des résultats d'exercice le plus souvent améliorés par rapport au résultat estimé au budget primitif.

Les remboursements des frais d'organisation de concours représentent 404 900 € ainsi répartis :

Centre de gestion	Montant	Concours
CDG44	77 200 €	Rédacteur P2 2025
CDG49	57 700 €	EP(AG) Rédacteur P1 2024
CDG72	35 000 €	EP(PI) Rédacteur P2 2024
CDG72	35 000 €	EP(AG) Rédacteur P2 2024
CDG72	40 000 €	ETAPS 2024
CDG85	160 000 €	Rédacteur 2023

S'y ajoute la prise en charge des coûts lauréats auprès des centres de gestion des autres régions, estimée à 25 000 €.

Les autres postes constituant les charges à caractère général supportent la mise en œuvre du plan d'action du schéma régional. Illustrant la montée en puissance de ces actions, ils sont en augmentation :

Reçu en préfecture le 24/12/2024

Publié le 24/12/2024



- **Promotion de l'emploi public territorial** : conférence régionale de l'emploi territorial (10 000 €), participation régionale au Big Bang de l'emploi (15 000 €);
- Protection sociale complémentaire (57 000 €): les conventions de participation prévoyance prennent effet au 1^{er} janvier 2025. En parallèle, le dispositif santé est lancé, avec l'appui d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation de la consultation ainsi que l'appui au dialogue social. Un plan de communication est également prévu.
- La mise en place du **dispositif de signalement** est estimée à 60 000 €.

Enfin, une enveloppe de 26 000 € est prévue pour les frais liés à la coordination de l'action régionale et au pilotage de la mise en œuvre du schéma : communication, frais de déplacement et de réception.

La masse salariale augmente de 26%, passant de 107 000 € à 135 000 €, du fait de la mise à disposition d'un ou une chargé de communication à mi-temps pour les besoins du schéma régional. Il convient de noter que les agents affectés au budget régional seront dorénavant mis à disposition par le budget principal et que les dépenses afférentes, objet du chapitre 012, feront l'objet d'un remboursement du budget annexe vers le budget principal.

DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN BAISSE

	CHAPITRES	BP2024	BP2025	Variation
013	ATTENUATION DE CHARGES	450,00	1	
70	PRODUITS DES ACTIVITES	1 355 000,00	1 287 600,00	-4,97%
dont	Concours	1 235 800,00	1 196 000,00	-3,22%
	FMPE	119 200,00	114 000,00	-4,36%
74	DOTATIONS-PARTICIPATIONS	205 100,00	242 101,00	18,04%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS			
	TOTAL RECETTES	1 560 550,00	1 529 701,00	-5,77%

Les recettes de fonctionnement du budget annexe reposent avant tout sur la **dotation du CNFPT**, qui représente, pour 2025, **1 231 600 €**, **en baisse de 4,5%** par rapport à 2024. Le montant de ce transfert correspond à un pourcentage de la cotisation obligatoire perçue par le CNFPT sur l'exercice n-2. Sa baisse s'explique par le changement de nomenclature comptable et des évolutions de système d'information du CNFPT qui n'ont pas permis de rattacher en 2023 les cotisations du mois de décembre, comptabilisant ainsi 11 mois de cotisation au lieu de douze.

Outre cette dotation, les recettes du budget annexe comptent le **remboursement des frais** d'organisation de concours par les centres de gestion, estimés pour 2025, à 26 000 €.

Afin d'équilibrer le budget, celui-ci intègre enfin une participation des centres de gestion, d'un montant de 242 101 €, qui correspond à la couverture du déficit prévisionnel de l'exercice et qui sera effacée lors de la reprise des excédents antérieurs, lors du vote du budget supplémentaire.